

LIAISONS

Lundi 14 novembre 2005

« Le syndicat, c'est aussi la solidarité et la fraternité »

Prix du GAZ

- 1^{er} novembre 2005: +12%
- en 2 ans : +37%

Bilan Social de l'UTM

Le bilan social 2004 est consultable sur intranet, rubrique : le personnel > IATOS > gestion des personnels.

La lecture de ce texte est très intéressante.

Exemple : Régimes indemnitaires des titulaires IATOS

- 18 292 euros/an pour la fonction SGEPES
- 649 euros/an pour la fonction Magasinier spécialisé

Mobilisation en Suède pour l'égalité des droits

Sur un chantier de Vaxholm, en Suède, travaillent des ouvriers lettons, mais largement sous-payés. Les syndicats se sont mobilisés en leur faveur et exigent que ces ouvriers bénéficient des conventions collectives suédoises. Cette bataille est tout sauf anecdotique, tandis que le projet de circulaire Bolkestein est toujours à l'ordre du jour.

Le gouvernement suédois a pour sa part, rappelé son soutien aux conventions collectives, qui instituent l'égalité de traitement pour tous les travailleurs quel que soit le pays d'origine.

Le Commissaire européen chargé du marché intérieur, prétend s'opposer au gouvernement et aux syndicats suédois par un procès devant la cour de Justice des Communautés Européennes, au nom de la libre circulation des services au sein de l'Union Européenne.

Services publics : Le choix du développement et de la solidarité

A l'heure où le gouvernement lance la privatisation d'Edf et réduit les moyens du fonctionnement de l'ensemble des services publics, la mobilisation est indispensable pour s'opposer catégoriquement aux logiques financières qui provoquent déréglementation et affaiblissement des services publics.

Les secteurs et Services publics fragilisés ne pourront sous la contrainte de rentabilité financière exercer leurs missions et répondre efficacement aux besoins des populations et aux exigences du développement économique.

Nous assistons à une extraordinaire montée de l'exigence de développement de la part des populations, des salariés, pour déployer les capacités industrielles et de services dans notre pays et dans le monde. Le Service public peut y contribuer; mais il faut alors s'écarter des critères de la rentabilité financière qui supposent clients sélectionnés selon leurs capacités de paiement, des productions à moindre coût, des investissements de long terme reportés, etc. Il faut répondre prioritairement aux besoins de l'ensemble de la société, de l'économie et des territoires d'aujourd'hui et de demain, en permettant l'accès de tous à la formation de haut niveau, à la maîtrise des connaissances et de l'information, aux grands équipements, à l'énergie...

Les directives Bolkenstein et l'accord AGCS de l'OMC prônent la libéralisation sans limites des services publics comme seule alternative pertinente. Le report de l'examen par le Parlement européen de la directive Bolkenstein en janvier 2006, comme l'élargissement de la mobilisation pour préserver les biens publics mondiaux (éducation, culture, santé, eau...), sont à mettre à l'actif des mobilisations récentes des forces de progrès dans le monde.

Des services de qualité accessibles à tous sont un élément essentiel de cohésion économique, sociale et territoriale, partie prenante du modèle social européen.

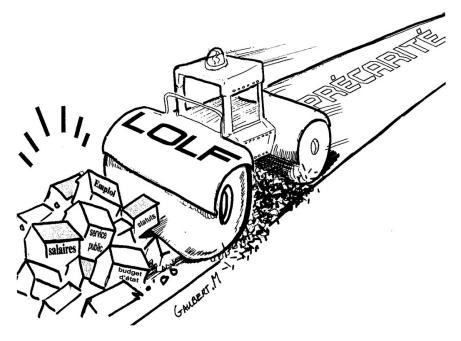
Des transformations sont indispensables pour que l'intervention publique soit redimensionnée et revalorisée. Celle-ci doit permettre de promouvoir et mettre en oeuvre les droits fondamentaux qui, à l'inverse, se réduisent partout où les Services publics reculent.

Cela nécessite une participation effective des salariés, des populations et de leurs représentants à la définition des missions des services publics et à leur évolution ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques.

Pour que ces ambitieuses conquêtes sociales et démocratiques se concrétisent, la plus grande mobilisation est indispensable.

Samedi 19 novembre 2005 Manifestation à Toulouse à 14 h 30 Départ devant l'Hôtel Dieu

Les IATOS, les enseignants et la LOLF...



La volonté de rationaliser le budget de l'Etat ne serait pas forcément une mauvaise chose. Mais la LOLF est avant tout une machine à casser les statuts des personnels.

- A chaque programme est joint un plafond d'emploi exprimé en équivalent temps plein (ETP), avec masse indiciaire à ne pas dépasser. Les ETP incluent les personnels quelque soit leur statut.
- Avec la « fongibilité asymétrique », le responsable d'un programme pourra utiliser les crédits de personnels pour augmenter d'autres lignes de crédits. Mais l'inverse sera impossible!
- Avec la généralisation d'objectifs (dont devront rendre compte les chefs de service), on assiste à la mise en place d'une culture managériale : les chefs de service gèreront une enveloppe globale de crédits incluant la masse salariale.

Les personnels, titulaires ou non deviendront une variable d'ajustement!

- Le rattachement des agents à une seule action verra l'éclatement du statut d'enseignant-chercheur : certains seront rattachés à une action d'enseignement, d'autres à une action de recherche... Ça rappelle le fameux rapport Belloc contre lequel nous nous étions déjà élevés.

Pour ces raisons (et pour d'autres encore déjà exposées dans les numéros précédents), les élus FERC-Sup CGT au Conseil d'Administration de notre université ont voté contre la mise en place de la structure LOLF.



La présidence, en poussant les élus à voter la structure LOLF, s'est coupée de ses « origines syndicales », puisqu'une partie des élu-e-s du SNESup, après avoir lu une déclaration (à laquelle nous souscrivons entièrement) a voté contre.

EDF doit rester 100% public

Dans le contexte actuel de crise énergétique et de tensions internationales il est impératif de maintenir le secteur de l'électricité et du gaz sous la responsabilité exclusive de la nation. Les exigences de rentabilités financières exprimées par des actionnaires ne sont pas compatibles avec les impératifs de long terme qu'exige ce secteur stratégique.

Nous sommes tous concernés : les performances de notre pays, notre emploi, notre niveau de vie sont étroitement liés au prix de l'énergie

Privatisation = *spoliation*

Le développement d'EDF a été financé par les factures que nous avons acquittées. Nous sommes donc copropriétaires de cette entreprise et avons le droit d'exiger un vrai débat pour déterminer l'avenir de cette entreprise nationale. C'est un bien collectif que l'Etat entend vendre à des intérêts particuliers.

Privatisation = *facture en hausse*

Les tarifs actuels ne sont pas soumis aux aléas du marché comme pour l'eau et le pétrole car ils sont fixés par la puissance publique. Leur niveau est le reflet du coût de revient moyen. Quelle que soit la distance qui vous sépare d'une centrale de production le même tarif est appliqué (pour l'eau la fourchette varie de 1 à 7). Des actionnaires privés n'auront de cesse d'obtenir une casse de ce système solidaire et équitable.

Privatisation = service public dégradé

Les signes de dégradation sont déjà perceptibles (explosions de canalisations dangereuses, agences de proximité fermées, délais d'intervention rallongés). La qualité et la sécurité des réseaux sont des missions essentielles du service public, une approche exclusivement financière peut s'avérer désastreuse.

L'énergie n'est pas une marchandise mais un bien public qui doit échapper à la rentabilité financière et à la logique de la concurrence. Alors que l'incohérence d'ouvrir le capital d'EDF monte de plus en plus dans l'opinion publique, c'est par notre capacité à élever le rapport de force que nous pourrons infléchir les projets du gouvernement. Déjà le combat pour une énergie publique a permis de gagner l'abandon de l'ouverture du capital d'AREVA.

Plus de $100\,000$ pétitions ont été remises à Matignon, ajouter votre signature sur le site : « http://www.fnme-

cgt.fr/documentation/petition.phtml?id=12986 »

Transports toulousains

Une réunion du Comité du SMTC se tiendra **jeudi 17 novembre** avec pour ordre du jour :

- 1- choix du mode d'exploitation du réseau urbain entre Régie et délégation de service public
- 2- délégation de la gestion du service public des transports de voyageurs de l'agglomération toulousaine (2006-2012).

L'Union Départementale CGT 31 appelle à un rassemblement, le jeudi 17 novembre à 8h, devant la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (C.A.G.T.), pour le maintien du service public.

CPE: l'injustice... encore!

Depuis la création des CPE, les Agents non titulaires (ANT) étaient représentés dans cette instance par 6 élus (3 titulaires + 3 suppléants). Cette décision était le fait de notre établissement qui, comme bien d'autres, avait jugé injuste le texte national qui exclut ces personnels des CPE.

Lors du CA du 27 septembre dernier, cet acquis a été sérieusement amputé :

- les ANT n'auront plus que 4 représentants (2 titulaires + 2 suppléants) ;
- les élus ANT qui deviendraient titulaires seront automatiquement exclus de la commission.

La CGT a été le seul syndicat à s'opposer à ces 2 mesures lors du CA et à voter contre...

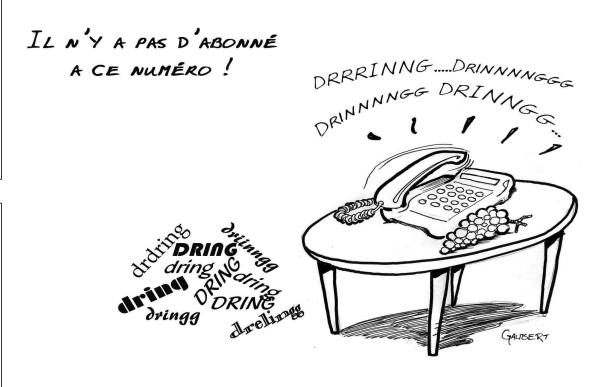
Cette décision et ce vote n'est pas sans signification à la veille du renouvellement des élus à la CPE. Le but est de réduire la représentativité des non-titulaires dès maintenant et d'ouvrir la voie à l'extinction de la représentation des ANT au cours du mandat à venir.

Femmes de ménage

Depuis des années, notre syndicat attire l'attention de l'Autorité universitaire et du Conseil d'Administration à propos du coût du nettoyage des locaux (assuré par le secteur privé).

En créant 20 emplois équivalents temps plein (avec horaires compatibles avec un fonctionnement normal de l'université), le ménage des locaux de l'université serait mieux assuré et ce, pour un bien moindre coût.

Cette année, nous demandons une fois de plus qu'une étude de coûts sur cette question soit menée (avec la participation des représentants syndicaux).



ANT : la précarité jusqu'au bout de la vie

Tous les agents non titulaires cotisent à l'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques). Celle-ci constitue le régime complémentaire qui vient s'ajouter à la retraite du régime général et est géré comme son nom l'indique par l'Etat.

Aujourd'hui, le gouvernement veut imposer de façon progressive mais radicale un projet de réforme de cette institution d'ici 2009 (décret et arrêté rédigés dès juillet).

Cette réforme préconise l'augmentation des cotisations et du prix d'achat du point pour les actifs et la baisse relative du niveau des pensions pour les retraités.

Taux de cotisations pour un salarié			Prix d'acquisition des points					
aujourd'hui	Taux réformé	Augmentation	2005	2006	2007	2008	2009	2005/2009
2,25 %	3,13 %	+ 39,1 %	2,763€	3,114€	3,633€	4,286€	5,200€	+88,2 %

<u>Un exemple pour comprendre</u>: *Un non titulaire à temps partiel touchant 500* $\$ *par mois durant 5 ans avait droit jusqu'à présent à une retraite IRANTEC de* **19,50** $\$ *par mois. En fin d'application de la réforme, elle tomberait à* **13,70** $\$

A savoir : le régime IRCANTEC est largement excédentaire....

Catégorie C : réforme du statut

Baisse du pouvoir d'achat

Nous vivons depuis des années une perte croissante de la valeur du point indiciaire. Les déroulements de carrières sont laminés par les retards salariaux. Les mobilisations de début 2005 ont obligé le gouvernement à reconsidérer sa position sur les salaires en 2005 (+0,5 % au 1^{er} Février, +0,5 % au 1^{er} Juillet et 0,8 % au 1^{er} Novembre).

Nous sommes encore loin du compte. L'ardoise est toujours aussi salée pour les personnels.

Et que nous propose-t-on?...

Une réforme des échelles :

- Cette réforme ne répond en rien à notre revendication (CGT) d'un seul corps en catégorie C, car si elle supprime l'échelle de rémunération la plus basse, elle maintient tous les corps les plus bas à un seul grade.
- Elle supprime le recrutement sans concours dans les corps les plus bas.
- Peu de personnels verront leur rémunération s'améliorer.
- Les réductions de durée des carrières sont dérisoires.
- La remontée des indices de départ a pour seul but d'éviter que la rémunération des agents de l'état soit inférieure au SMIC et d'éviter ainsi de verser l'indemnité compensatrice ;
- Enfin, avec une année blanche de bonification d'échelon, comment se fera réellement le reclassement des agents sans qu'ils y laissent des plumes ?